



Acquisition d'un lot de terrain

Par **sentawa**, le **16/12/2010** à **20:23**

Bonjour,
en 1996 j'ai bénéficié d'un lot de terrain par la mairie, à la condition de payer à l'agence immobilière les frais y afférents.
après constat d'un retard je me suis présenté à l'agence mais à chaque fois on me fait savoir qu'il faut attendre les délibérations ???? j'ai l'acte dûment signé par le maire avec tous les renseignements et données précises.
depuis 1996 jusqu'à ce jour on refuse de m'octroyer mon lot de terrain. Que dois-je faire en pareil cas...MERCI